

Total (Taxes comprises) : MM. 459 frs.

Le Conseil accepte le mémoire, demande à M. le Préfet de le voter pour valoir marché et dit que la dette sera imputée au chapitre XXIV, article 1 du budget, "Travaux publics et immeubles communaux".

Achevement du bâtiment neuf de l'école Jules Ferry -

Avenant Guionneau et Galland. Botiveau le Maire expose que la construction à l'école Jules Ferry de la cantine et de trois classes est bientôt achevée et ce qui concerne la boiserie.

Il a cependant fallu constater des fondations plus importantes que celles qui furent prévues au devis d'adjudication en raison d'écoulements en maçonnerie trouvés dans les soubassements.

D'autre part, il est préférable de traiter convenablement le sol du réfectoire et des cuisines en faisant poser un pavage de briques crues.

La justification de ces dépenses est exposée dans un rapport de l'architecte qui propose :

de passer avec M. Guionneau, architecte, un lot de maçonnerie au montant de montant de 1.555.900 francs. Permettant de régler les fondations supplémentaires, les dallures, le mur de clôture et les carrelages, le tout détaillé dans trois devis ci-joints.

Il passer avec M. Galland, architecte, un lot de

supplémentaires

marché

2.800 frs

3.515

1.318 frs

et comme

de 11

audatées

ait con.

corres.

M. le Maire

et le

M. le Maire

en la tou-

de nouve

M. le Maire

M. le Maire

52015